

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

49061 Citron et 71201 Citron

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Parfums, produits parfumés

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Exagon AG

Rue : Räfifelstrasse 10

Code postal/Lieu : CH – 8045 Zürich

Téléphone : +41 44 430 36 76

Telefax : +41 44 430 36 66

Contact pour informations : info@exagon.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec Global Services +1-703-527-3887

Chemtrec Germany (Frankfurt) +49-696 435 08409

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CITRAL ; N°CAS : 5392-40-5

CITRONELLAL ; N°CAS : 106-23-0

GERANIOL ; N°CAS : 106-24-1

CITRONELLOL ; N°CAS : 106-22-9

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

GERANYL ACETATE ; N°CAS : 105-87-3
d-Limonene ; N°CAS : 5989-27-5
LINALOOL ; N°CAS : 78-70-6
beta CARYOPHYLLENE ; N°CAS : 87-44-5

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir les indications sur cette étiquette).

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CITRAL ; N°CE : 226-394-6; N°CAS : 5392-40-5
Poids : $\geq 25 - < 50$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

CITRONELLAL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474900-37-XXXX ; N°CE : 203-376-6; N°CAS : 106-23-0
Poids : $\geq 1 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

GERANIOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119552430-49-XXXX ; N°CE : 203-377-1; N°CAS : 106-24-1
Poids : $\geq 1 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

CITRONELLOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453995-23-XXXX ; N°CE : 203-375-0; N°CAS : 106-22-9
Poids : $\geq 0,1 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

GERANYL ACETATE ; N°CE : 203-341-5; N°CAS : 105-87-3
Poids : $\geq 0,1 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

d-Limonene ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47-XXXX ; N°CE : 227-813-5; N°CAS : 5989-27-5
Poids : $\geq 0,1 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

2,6-DI-tert-BUTYL-4-CRESOL ; N°CE : 204-881-4; N°CAS : 128-37-0
Poids : $\geq 0,1 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 1 ; H410

CITRONELLYL ACETATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119959860-27-XXXX ; N°CE : 205-775-0; N°CAS : 150-84-5
Poids : $\geq 0,1 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 2 ; H411

LINALOOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474016-42-xxxx ; N°CE : 201-134-4; N°CAS : 78-70-6
Poids : $\geq 0,1 - < 1$ %

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 beta
CARYOPHYLLENE ; N°CE : 201-746-1; N°CAS : 87-44-5
Poids : $\geq 0,1 - < 1 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Sens. 1B ; H317

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

éloigner la victime de la zone dangereuse. Changer les vêtements souillés ou mouillés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Informations générales

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Sable Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes nitriques (NOx) Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement. Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre : Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection individuelle



Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Protection de la peau

Protection des mains

Gants à usage unique.

Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Couleur : incolore

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	35 °C	
Point éclair :		>	100 °C	DIN ISO 2719
Densité :	(20 °C)		0,904 - 0,918 g/cm ³	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La décomposition s'opère à partir de températures de: 230 °C

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'un dépassement de la température de stockage: Risque d'un éclatement du récipient.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

10.7 Indications diverses

Peut former des peroxydes explosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

160305

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : 49061 Citron et 71201 Citron
Date d'exécution : 06.03.2017
Date d'édition : 09.03.2017

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

2. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.